

## CONDITIONS D'ANNULATION

1. Toute annulation doit être notifiée au Service Inscriptions d' Europa Organisation par écrit à [insc-jesfc@europa-organisation.com](mailto:insc-jesfc@europa-organisation.com)
2. Les annulations reçues, par écrit, avant le 20 octobre 2017 inclus donneront lieu au remboursement de la totalité des sommes versées, déduction faite des frais de dossier d'un montant de 50 € H.T.
3. Les annulations reçues, par écrit, entre le 21 octobre et le 24 novembre 2017 inclus donneront lieu au remboursement de 60% des frais d'inscription.
4. Les annulations reçues, par écrit, entre le 25 novembre et le 31 décembre 2017 inclus donneront lieu au remboursement de 25% des frais d'inscription.
5. Les annulations reçues à partir du 1er janvier 2018 ne donneront lieu à aucun remboursement.
6. Inscriptions sous convention de formation : pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription sera facturée post-congrès.

Les remboursements seront effectués obligatoirement sur le compte débité pour le paiement initial.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de doublon d'inscription ou de refus d'attribution de visa. Dans chacun de ces cas, les conditions d'annulations sont appliquées.

La réédition d'un badge sera facturée, sur place, 50 euros H.T.